

CONVOCATION CRITERIUM FEDERAL REGIONAL

TOUR 3 – 26 janvier 2025



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

HORAIRES

Ouverture de la salle : 8h30

Pointage : Fin à 9h30 - Début de la compétition : 10h00

 **BALLES**, plastiques de couleur blanche.

LICENCES

Le contrôle de la licenciation et de la certification médicale sera effectué lors du pointage. **Un joueur ne pouvant justifier de sa licenciation et de sa certification médicale ne sera pas autorisé à jouer.**

ARBITRAGE

En sortie de poules, tous les joueurs s'engagent à arbitrer au moins deux parties. Tout refus sera sanctionné d'une amende au club du licencié fautif.

PARTICIPATION

La participation à tous les tours du Critérium Fédéral Régional est obligatoire, et les joueurs ne participant pas à un tour descendent d'une division (sauf 1 absence par saison entrant dans la liste des absences autorisées).

Tous les joueurs inscrits sont considérés comme participants effectifs.
Il est impératif que le club signale toute absence pour permettre les repêchages,
avant le mercredi 22 janvier à midi par mail à contact@lgett.fr

Division	Lieu	Adresse	Juge-Arbitre	Liste des qualifiés
R1 Messieurs	Strasbourg	Strasbourg RC Halle des Sports Jean Nicolas Muller 36 rue du Languedoc 67100 STRASBOURG	SCHOVER Franck franck.schouver@gmail.com 06 87 07 39 75	Lien
R1 Dames	Manom	Gymnase A. de Bertier 10 route de Garche 57100 MANOM	DUSSART Aurore auroredussart57@gmail.com 06 81 45 99 13	Lien
R2 Zone A + R1 BG	Troyes	Cosec des Terrasses 30 Bld Jules Guesdes 10000 TROYES	COUSIN Pierre Alexandre cousinpierrealxandre@gmail.com 06 58 52 68 99	Lien
R2 Zone B + R1 BG	Baccarat	Pôle sportif Josette Renaux 8 rue Emile Gridel 54120 BACCARAT	DEPARDIEU Jean-Marie jmd.depardieu@gmail.com 06 76 57 50 53	Lien
R2 Zone C + R1 BG	Terville	Salle le 111 Rue de Verdun 57180 TERVILLE	DECLOMESNIL Yohan declomesnil.yohan@neuf.fr 06 80 57 29 87	Lien

Zone A : concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 08, 10 et 51.

Zone B : concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 52, 54, 55 et 88.

Zone C : concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 57, 67 et 68.